



## Attribution d'une prime sociale

Par **remi27**, le **13/02/2011 à 14:47**

Bonjour,  
la commune a mis en place une garderie periscolaire, celle-ci est payante, une personne est embauchée par la commune pour faire fonctionner cette garderie.  
cette personne a deux enfants qu'elle prend à la garderie avec elle, elle doit donc payer celle-ci comme tout les parents.  
la municipalité jugeant qu'elle est obligée de prendre ses enfants vu ses horaires et que le montant est trop élevé et a décidé de lui attribuer une prime sous forme d'une action sociale. en a-t-elle le droit?  
d'autres parents dans la même situation sont-ils en droit de demander une aide,  
merci

Par **papou3d**, le **14/02/2011 à 08:55**

bonjour, je pense qu'il vaudrait mieux s'adresser directement aux C.C.A.S de votre commune

Par **remi27**, le **14/02/2011 à 09:59**

merci de votre réponse mais le ccas est géré en parti par des élus donc....  
de plus ils ne peuvent justement pas attribuer cette prime par le biais du ccas d'où cette idée de verser une prime directement sur son salaire sous une autre appellation...  
à suivre